



Information réglementée

### **Immo Moury s.c.a. : réglementation en matière de transparence**

Conformément aux dispositions du Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Immo Moury s.c.a. communique ci-joint les informations concernant le seuil de déclaration ainsi que les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote.

Les statuts d'Immo Moury s.c.a. prévoient un seuil statutaire de 5 % et des multiples de ce seuil légal tant à la hausse qu'à la baisse.

Au 12 juillet 2021, les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

<b><u>Dénominateur</u></b>	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Droits de vote y afférents</u></b>
Actions ordinaires	463.154	463.154
<b>Total</b>	<b>463.154</b>	<b>463.154</b>
<b>Total du capital</b>	€ 22.073.220	

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Madame Sonia Laschet  
Directrice financière  
Rue des Anglais 6a  
B - 4430 Ans  
Tél. : +32 (0)4 221 03 10  
E-mail : [slaschet@immomoury.com](mailto:slaschet@immomoury.com)  
Site Internet : <http://www.immomoury.com>